

1505 (15 DÉCEMBRE).

Presentacio et admissio facta in vice-magistrum particularem monete dalphinensis Gratianopoli de persona Thome Borrellonis, habitatore ville Montilii Adhemarii.

Comparait à la chambre des comptes noble Guieta Richardi, veuve de noble et egrege seigneur Guigo Myonet, aliter Domeni, pour ses fils, et présente Thomas Borrellon au nom de Jean Domeni, m^e part^{er}; Guieta, au nom que dessus, et led. Borrellon affirment s'être accordés pour l'exercice de lad. monn^e pendant trois ans. Ce Borrellon avait exercé la maîtrise pour Claude Faure (Fabri) à Montélimar. Il est admis comme vice-maitre de Jean Myonet.

(Quartus liber, 332 v^o à 334 v^o.)

Thomas Borrellon, nommé pour 3 ans et 3 mois m^e part^{er} de la monn^e de Grenoble, par commission de la chambre des comptes du 15 décembre 1505, en remplacement de Guigues Domeni, décédé, et sur la proposition de Guiete Richard, sa veuve, agissant comme tutrice de Jean Domeni, son fils mineur.

(Quartus liber, fol. 332 v^o.)